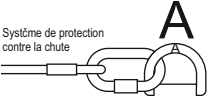
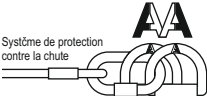


Le système de protection contre la chute de hauteur peut être lié avec les points d'ancrage (attaches, boucles) du harnais de sécurité désigné par une lettre majuscule "A". La désignation de type "A/2" ou la moitié d'une lettre "A" signifie la nécessité de la connexion simultanée, de la même manière, de deux points d'ancrage. Il est interdit d'attacher le système de protection à un seul point d'ancrage (attaches, boucles) désigné par une lettre majuscule "A/2" ou la moitié d'une lettre "A". Voir les figures ci-dessous:

-  **A** Point d'ancrage du harnais de sécurité
-  **AA** Point d'ancrage double du harnais de sécurité interdit
-  **INTERDIT!** **A**
- Le point d'ancrage (dispositif) de l'équipement de protection contre la chute de hauteur doit avoir une structure stable ainsi qu'une position limitant le risque de chute et diminuant la longueur de la chute libre. Le point d'ancrage du dispositif doit être situé au-dessus du poste de travail de l'utilisateur. La forme et la structure du point d'ancrage doivent empêcher une déconnexion accidentelle du dispositif. Il est recommandé d'utiliser des points d'ancrage certifiés et conformes à la norme PN-EN 795.
 - Il est nécessaire de vérifier l'espace libre en-dessous de la position de travail sur laquelle l'équipement de protection individuelle contre la chute de hauteur sera utilisé, afin d'empêcher le choc contre les objets ou la détérioration de la surface lors de la tentative d'empêcher la chute. La valeur de l'espace libre exigée en-dessous de la position de travail doit être établie en fonction du manuel d'instructions de l'équipement de protection.
 - Lors de l'utilisation, il faut faire attention aux dangers ayant une influence sur le fonctionnement du dispositif et la protection de l'utilisateur, et surtout sur:
 - le bouclage et le déplacement des câbles sur les arêtes vives électriques
 - les chutes pendulaires- la conductibilité
 - de quelconque défauts comme : coupure, débitage, corrosion atmosphériques défavorables
 - les températures extrêmes- les agents
 - les attaques chimiques.
 - L'équipement de protection individuelle doit être transporté dans des emballages protégeant contre l'endommagement ou la pénétration d'eau, p.ex. : dans des sacs de textile ou dans des boîtes en plastique ou en métal.
 - L'équipement de protection individuelle doit être nettoyé et désinfecté afin de ne pas endommager le matériau (bandes, câbles) dans lequel le dispositif est produit. Dans ce but, il faut utiliser des détergents réservés aux tissus délicats. L'équipement peut être lavé à la main ou dans le lave-linge, et doit être bien rincé. Les éléments en plastique doivent être nettoyés dans de l'eau uniquement. L'équipement, mouillé lors du nettoyage et de l'utilisation, doit être séché dans des conditions naturelles, loin d'une quelconque source de chaleur. Les pièces et mécanismes métalliques (ressorts, pentures, cliquets, etc.) doivent être graissés délicatement afin d'améliorer leur fonctionnement.
 - Le dispositif antichute doit être stocké dans des locaux secs aérés et non exposés au soleil, aux rayons UV, à la poussière, aux objets à angles vifs, aux températures extrêmes et à d'autres substances.

Toute mention dans la Fiche de Suivi ne peut être portée que par une personne habilitée, responsable des équipements de protection dans l'entreprise. La fiche de suivi doit être remplie avant la première sortie du magasin.

Toutes les informations (nom, numéro de série, date d'achat, date de mise en service et nom de l'utilisateur) concernant l'équipement de protection, et celles concernant les révisions périodiques, ne peuvent être portées que par une personne habilitée, responsable des équipements de protection dans l'entreprise.

FICHE DE SUIVI

Nom du dispositif Modèle/Longueur	N° de catalogue
N° du dispositif	Date de production

Nom de l'utilisateur

Date d'achat	Date de mise en service
--------------	-------------------------

VERIFICATIONS TECHNIQUES					
	Date vérif	Causes de la vérification et de la réparation	Défauts constatés, réparations effectuées et autres observations	Date de vérification suivante	Sign. pers. autorisée
1					
2					
3					
4					

Mägert G&C Bautechnik AG
Sonnenbergstrasse 11
CH-6052 Hergiswil

Le Certificat européen a été établi à CETE APAVE SUDEUROPE,
BP 193, 13322 Marseille, France 0082.

Notice d'utilisation



Avant tout usage, lire attentivement la présente notice d'utilisation.

CE 0082

ANTICHUTE À RAPPEL AUTOMATIQUE À CABLE KIBO (3 m) 3096

MBT
Mägert G&C Bautechnik AG

PARAMÈTRES PRINCIPAUX

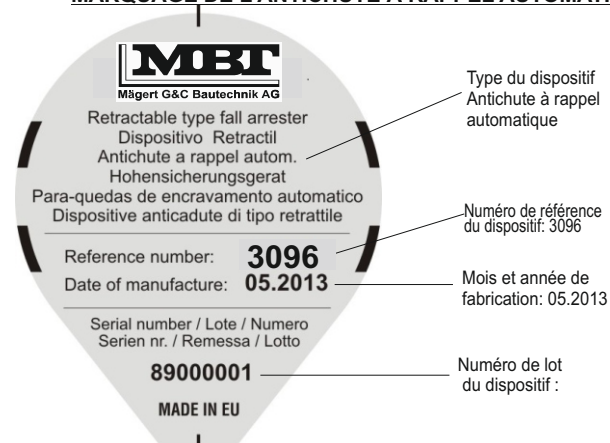
L'antichute à rappel automatique du type 3096 représente un élément de l'équipement individuel de protection contre la chute de hauteur et satisfait à toutes les normes définies par la norme EN 360:2002.

L'antichute à rappel automatique 3096 est une protection destinée uniquement pour une personne.

La charge maximale de travail autorisée : 140 kg.

Les longueurs de l'antichute disponibles: 3096 – 3 mètres.

MARQUAGE DE L'ANTICHUTE À RAPPEL AUTOMATIQUE



EN 360:2002

Numéro et année de la norme européenne

CE 0082

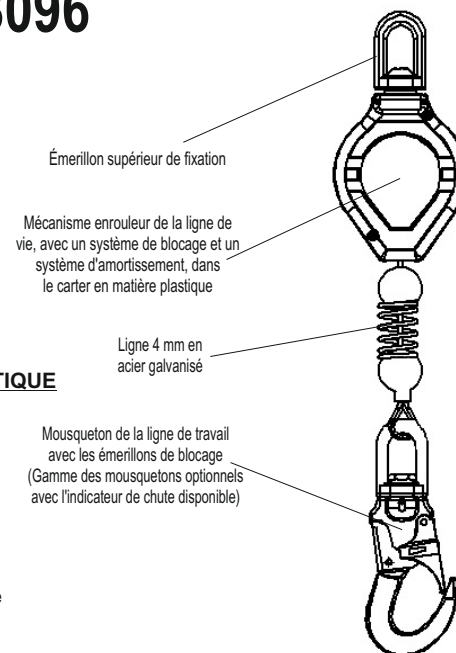
Marque CE et le numéro de l'unité certifiée qui a réalisé les tests de l'équipement en confirmant son conformité à l'article 11 de la Directive 89/686/EEC

MBT
Mägert G&C Bautechnik AG

Fabricant ou le distributeur du dispositif



Indication de la date (mois et année) de l'exécution d'une nouvelle révision par le fabricant. L'exploitation du dispositif après la date indiquée est strictement interdite. Remarque: Avant le premier usage du dispositif, il convient d'indiquer sur l'étiquette la date du premier contrôle (date de premier usage + 60 mois, p.ex. premier usage du dispositif- 01.2013; date de contrôle indiquée- 01.2018).



Plage de température autorisée lors de l'usage du dispositif



Utiliser uniquement avec le harnais de sécurité complet, conforme à la norme EN 361.



Poids d'exploitation autorisé



Ne pas libérer soudainement la ligne déroulée.



Conserver dans un local fermé, protéger contre l'impact des facteurs environnementaux



Ne pas procéder à des réparations autonomes



Écart maximal de la ligne par rapport à la ligne verticale



Ne pas utiliser le dispositif en cas d'endommagement de la ligne.



Attacher le dispositif au point supérieur d'ancrage à l'aide d'émerillon



Avant tout usage, contrôler l'état du dispositif.



Avant tout usage, lire attentivement la notice.

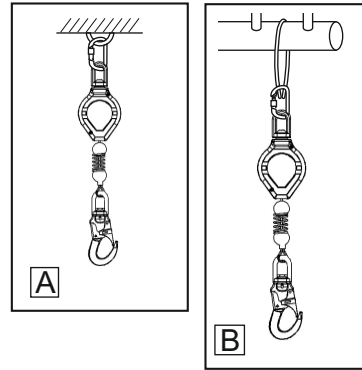


Avant tout usage contrôler le fonctionnement du mécanisme de blocage

CONNEXION DE L'ANTICHUTE À RAPPEL AUTOMATIQUE AU POINT D'ANCRAGE DE LA STRUCTURE FIXE

Le dispositif doit être fixé à un point de structure fixe (point d'ancrage) à travers l'émerillon à l'aide du mousqueton (du dispositif d'ancrage) conforme aux dispositions de la norme EN 362 ou EN 795.

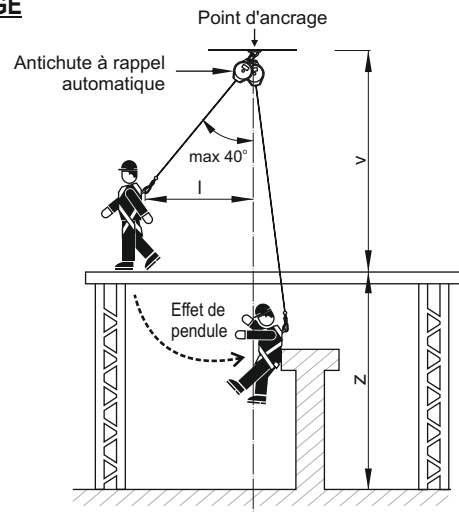
Le point de la structure fixe doit être situé au-dessus de l'utilisateur et doit avoir la résistance statique de 12 kN minimum. La forme et la construction du point de structure fixe doivent rendre impossible la déconnexion ou la descente du dispositif accidentelles. Il est conseillé de mettre en place les points de structure fixe certifiés conformes à la norme EN 795.



EXIGENCES CONCERNANT LE POINT D'ANCRAGE

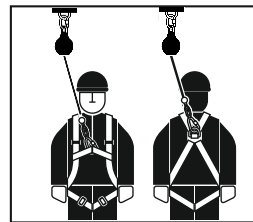
Le point d'ancrage de la structure fixe auquel est attaché l'antichute à rappel automatique doit être localisé par-dessus de l'utilisateur. Si l'antichute à rappel automatique est fixée en ligne verticale au-dessus de l'utilisateur, l'espace libre minimale sous le poste de travail doit être de 1,5 m. Antichute à rappel automatique

Point d'ancrage Quand la ligne de travail du dispositif à rappel automatique se trouve en écart par rapport à la ligne verticale, en cas de l'accident il y a un risque du phénomène de la pendule. Pour éviter le danger lié à ce phénomène, il convient de payer l'attention à ce que l'écart de la ligne de travail du dispositif par rapport à la verticale ne dépasse jamais 40°. Dans ce cas l'utilisateur peut se déplacer en horizontal, sur une distance « l » ne dépassant pas 1/2 « v ». Dans ce cas l'espace libre minimal sous le poste de travail doit être de 1,5 m + la distance « l ».



CONNEXION DE L'ANTICHUTE À RAPPEL AUTOMATIQUE À L'HARNAIS DE SÉCURITÉ

- La connexion de la ligne de travail de l'antichute à rappel automatique au harnais de sécurité doit se faire en connectant le mousqueton de la ligne de travail du dispositif au point d'attache (agrafe) frontal ou dorsal du harnais de sécurité. Le harnais de sécurité utilisé doit être conforme à la norme EN 361.
- Sécuriser toujours le cliquet du mousqueton contre l'ouverture accidentelle à l'aide du système de verrouillage!



RÉVISION AVANT L'USAGE

Avant tout usage du dispositif, l'utilisateur est obligé de procéder à une inspection détaillée de tous les éléments composants : la poignée et l'habillage du dispositif, la ligne ou la corde de travail (sur toute la longueur), le mousqueton, pour contrôler l'absence des défauts mécaniques, chimiques ou thermiques. Il convient également de contrôler le fonctionnement de l'enrouleur en tirant dynamiquement la ligne de travail/sangle. La ligne de travail/sangle doit être bloquée, et après avoir libéré la poignée, doit être aisément enroulée (« aspirée ») par le dispositif.

Le contrôle et la vérification doivent être effectués par l'utilisateur du dispositif. En cas de quelque doute concernant l'état technique et le fonctionnement du dispositif, il est strictement interdit de l'utiliser.

Pendant l'usage, il convient de protéger tous les éléments du système contre le contact avec les huiles, les solvants, les acides et les alcalins, la flamme, les écailles des métaux chauds et les rives pointues. Lors du travail sur les constructions à caillebotis (différents types des poteaux, tours, échafaudages), il convient d'éviter à ce que la ligne s'entremêle avec les différents éléments de la structure. Il convient d'éviter l'usage du dispositif dans l'environnement poussiéreux et à forte teneur en huiles.

Pendant l'usage de l'antichute à rappel automatique avec d'autres systèmes d'arrêt de chute, il convient d'assurer la conformité aux notices d'utilisation desdits systèmes et aux exigences des normes:

- EN 361 – harnais de sécurité
- EN 362 – connecteurs/mousquetons
- EN 795 – éléments d'ancrage

PÉRIODE D'UTILISATION AUTORISÉE

La période d'utilisation autorisée de l'antichute à rappel automatique n'a pas été définie, sous réserve que les révisions périodiques dans les délais impartis soient effectuées.

PÉRIODE D'UTILISATION AUTORISÉE

Après chaque période de 12 mois d'exploitation, l'antichute à rappel automatique doit être retiré de l'usage et soumis à une révision détaillée périodique de l'usine. Cette révision ne peut être effectuée que par le fabricant du dispositif ou son représentant autorisé. Pendant la révision, une nouvelle période d'exploitation autorisée, jusqu'à la prochaine révision périodique, sera définie. Toutes les informations concernant la révision périodique doivent être notées sur la charte d'exploitation du dispositif.

RETRAIT DE L'EXPLOITATION

L'antichute à rappel automatique doit être retiré de l'usage immédiatement s'il y a un doute quant à son état, qui peut avoir impact sur la sécurité. Le dispositif retiré ne peut pas être réutilisé avant que son fabricant, ou son représentant agréé, ne confirme par écrit après avoir procédé au contrôle détaillé, que le dispositif peut être utilisé. Toutes réparations ou services ne peuvent être exécutés que par le fabricant du dispositif ou son représentant agréé.

Si le dispositif a été utilisé pour arrêter une chute, il doit être retiré de l'usage et envoyé au fabricant ou son représentant agréé pour vérification détaillée.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU DISPOSITIF ANTICHUTE

- Le dispositif de protection individuelle doit être utilisé par des personnes qualifiées.
- Le dispositif de protection individuelle doit être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influencer sur la sécurité lors de l'utilisation.
- Il faut établir un plan d'opération de sauvetage.
- Il est interdit d'apporter de quelconques modifications dans le dispositif sans un accord écrit du distributeur.
- Toutes les réparations du dispositif ne peuvent être réalisées que par le distributeur du dispositif ou par son représentant habilité.
- Le dispositif de protection individuelle doit être utilisé conformément à sa destination.
- Le dispositif de protection individuelle, en tant qu'équipement personnel, doit être utilisé par une seule personne.
- Avant l'utilisation, il est nécessaire de s'assurer que tous les éléments de l'équipement de protection contre la chute fonctionnent, ensemble, de manière correcte. Il faut vérifier périodiquement toutes les connexions et l'ajustage des éléments afin d'empêcher une déconnexion accidentelle.
- Il est interdit d'utiliser un équipement de protection dans lequel le fonctionnement d'un élément est perturbé par un autre.
- Avant chaque utilisation du dispositif de protection individuelle, il faut en effectuer la révision détaillée pour vérifier son état.
- Lors des vérifications, il faut vérifier tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention aux quelconques défauts : usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect. Il faut surtout faire attention aux équipements suivants :
 - harnais de sécurité et ceintures : éléments de réglage, boucles, bandes, passants, rivures
 - amortisseur de sécurité : boucles, bandes, rivures, corps, connecteurs
 - câbles et guides de bande : câbles, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage
 - câbles et guides métalliques : câbles, fils, bornes, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage
 - dispositif de freinage automatique : câbles, bandes, état du mécanisme de roulement et de freinage, corps, amortisseur, connecteurs
 - dispositif de serrage : corps du dispositif, déplacement de la glissière, état du mécanisme de freinage, rouleaux, vis, rivets et connecteurs, amortisseur de sécurité;
 - connecteur : corps porteur, rivetage, cliquet principal, état du mécanisme de freinage.
- Au moins une fois par an, après chaque période de 12 mois d'utilisation, le dispositif de protection doit être mis hors service pour effectuer la révision périodique.
- Les révisions périodiques régulières sont importantes parce qu'elles conditionnent l'efficacité et la longévité du dispositif, ainsi que la sécurité des utilisateurs.
- Lors de la révision périodique, il faut vérifier la lisibilité de tous les marquages du dispositif de protection (caractéristique d'un dispositif donné).
- Toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat, date de mise en service, nom de l'utilisateur, informations sur les réparations et les révisions et mise hors exploitation) doivent être contenues dans la Fiche de Suivi. Toute mention dans la Fiche de Suivi ne peut être portée que par une personne habilitée, responsable des équipements de protection dans l'entreprise. Il est interdit d'utiliser l'équipement de protection individuelle sans la Fiche de suivi remplie.
- En cas de vente du dispositif hors du pays de son origine, le fournisseur doit munir le dispositif d'un manuel d'usage et d'un manuel d'entretien, et fournir des informations relatives aux révisions périodiques et aux réparations du dispositif dans une langue valide dans le pays dans lequel le dispositif sera utilisé.
- Les équipements de protection individuelle doivent être immédiatement mis hors d'usage en cas d'un quelconque doute quant au dispositif ou à son fonctionnement. Le dispositif peut être réutilisé après une révision détaillée, effectuée par le fabricant du dispositif, et avec son accord écrit pour la réutilisation du dispositif.
- L'équipement de protection individuelle déjà utilisé doit être immédiatement mis hors d'usage et soumis à la démolition ou à d'autres procédures définies dans le manuel d'usage.
- Le harnais de sécurité conforme à la norme EN 361 est le seul équipement autorisé pour maintenir le corps dans les équipements de protection individuelle contre la chute de hauteur.